

No.-3,505
RENONCIATION
&
RADIATION
par
M.O.Labonté & ux.
à
M.P-E.Labonté
Le 3 Juillet,1959.

Iière Copie

L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-NEUF, le
troisième (3) jour de Juillet;
DEVANT Me MAGELLA BOLDUC,Notaire à
St-Guillaume,Province de Québec;
COMPARAISSENT:-

M.Oscar Labonté,rentier
de la paroisse de St-Bonaventure et Dame Diana Grenier,
son épouse,cette dernière dûment autorisée et assistée
aux fins des présentes,du même lieu.

LESQUELS,par les présentes déclarent
ce qui suit:-

Les comparants ont fait un acte de
donation à leur fils,Paul-Emile,suivant acte reçu de-
vant Me J.DesRosiers,Notaire,le 22 Mars 1942 et dont
copie a été enregistrée à Yamaska sous le numéro 82516
par lequel acte ils donnaient avec les choses mobiliè-
res l'immeuble suivant:-

DESIGNATION

Une portion de terre sise et située en
la paroisse de St-Bonaventure,connue et désignée aux
plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Comté
d'Yamaska pour ladite paroisse sous le numéro DEUX CENT
VINGT-DEUX (No.222) avec les bâtisses.

Les comparants s'étaient réservé la
jouissance et usufruit de tout ce qu'ils avaient donné
audit acte de donation,leur vie durant,aïnsi qu'un
droit de retour advenant le prédécès du donataire et
autres charges en faveur des donateurs.

Par les présentes,les comparants re-
noncent purement et simplement à tous leurs droits de
privilèges de jouissance,d'usufruit,et autres droits
qu'ils avaient en leur faveur,ainsi que du droit de
retour.De son côté intervient le donataire,ledit Paul-
Emile Labonté,ci-dessus nommé,cultivateur du même lieu.
Lequel,vu les présentes,consent à réunir la nue-proprie-
té et la jouissance et l'usufruit immédiatement de l'-
immeuble dessus désigné et se porter ainsi comme pro-
priétaire en tous domaines,tel que paiements de taxes
et autres impositions et déchargent les donateurs de
ces obligations.

EN CONSEQUENCE,les comparants requiè-
rent le Régistrateur de la division d'Yamaska de radier
l'hypothèque qu'ils avaient sur l'immeuble dessus dési-
gné partout où elle apparait et notamment en l'acte de
donation susdit.

DONT ACTE à St-Guillaume,sous le nu-
mero trois mille cinq cent cinq (3,505) des minutes du
Notaire soussigné.

~~Comté d'Yamaska~~
du Comté d'Yamaska

Compté au No 99696 -

35 - Livre No 127 -

le 27 juillet 1959

Magella Bolduc
Notaire



. LECTURE FAITE, les comparants et intervenant signent avec Le Notaire soussigné.

"Madame Diana Grenier Labonté"

"Oscar Labonté"

"Paul-E. Labonté"

"Magella Bolduc, Notaire."

Vraie Copie de la minute No. 3,505 demeurée en mon étude.

Magella Bolduc Notaire

99696
25-127
27 juillet 1959
P. L. M.

222 *Lab*

250
10
20
100

380
20

400